

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 26 janvier 2021 - 19H00

Présents : MM. MANUBY Didier, MEGE Isabelle, COURTADON Hélène, MASSON René, LAMYRAND Rémy, GARRACHON Annie, MOREAUX Jacques, FERREIRA Raquel, BERNARDIN Ludovic, JOUBERTON Philippe, BOSQUET Laurence, BUFFARD Frédérique, BRUNET David, EL MANDILI Amal, ROSSIGNOL Alexis.

Absents excusés : MM. ANTUNES Fernand (procuration à M. BERNARDIN Ludovic), MEUNIER Thierry (procuration à Mme MEGE Isabelle), THAUVIN Isabelle (procuration à Mme COURTADON Hélène), FALKENAU Carole (procuration à M. MANUBY Didier)

Il a été procédé, conformément à l'article L. 2121-15 du Code Pratique des Collectivités Territoriales, à l'élection d'une secrétaire prise dans le sein du Conseil municipal. Mme Isabelle MEGE, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Le Maire rappelle l'ordre du jour de la présente séance :

- Délégations données au Maire
- Point crise sanitaire
- Travaux
- Affaires administratives et financières
- Affaires foncières
- Assainissement
- Communauté de communes COM/COM CSM
- Questions diverses

Le compte-rendu du conseil municipal du 21 décembre 2020 est approuvé à l'unanimité.

Madame Isabelle Mège est désignée secrétaire de séance.

Le Maire demande au Conseil municipal de se réunir à huis clos suite à la crise sanitaire, cette décision est de faite car le couvre-feu est prévu à 18 heures par le gouvernement. Accord est donné à l'unanimité.

Le Maire informe le conseil du décès du Docteur François BATISSE, ancien adjoint au Maire élu de 1959 à 1995, figure marquante de la commune, médecin, lieutenant des sapeurs-pompiers, à l'origine de la création du club de rugby ... Il salue son parcours et demande d'observer une minute de silence en la mémoire du Docteur François BATISSE.

Autorisation d'engagement de dépenses d'investissement préalablement au vote du budget 2021 :

Le Maire demande l'autorisation du Conseil municipal pour engager des dépenses d'investissement préalablement au vote du budget 2021. Le camion acquis aux Ets Meunier devait être réglé par moitié en 2020 et 2021. La 2^{ème} partie doit être mandatée dès le début d'année. Le Conseil municipal donne son accord à l'unanimité.

DELEGATIONS DONNEES AU MAIRE :

Le Maire fait état du règlement de factures :

Groupe CENTRE FRANCE : annonce modification PLU : 213,31 €

Ets VACHER : Réparation tracteur MASSEY : 384.00 €

Association Sioule & Patrimoine : achat de magnets Viaduc : 300.00 €

Entreprise FIRECORE : Maintenance logiciel Cmagic : 1 080.00 €

CRISE SANITAIRE :

Vaccination au sein des EHPAD : Les vaccins ont été livrés par les pharmacies aux établissements mercredi 20 janvier 2021 pour l'EHPAD des Ancizes et jeudi 21 janvier 2021 matin pour l'EHPAD de Manzat.

Dans les EHPAD des Ancizes-Comps et de Manzat, la vaccination a été réalisée jeudi 21 janvier 2021 entre 14 h et 16h pour les résidents concernés avec leur accord et le personnel.

Vaccination :

Commune : Les points de vaccination pour les Combrailles sont situés dans les maisons de santé de St Eloy Les Mines et de Pontgibaud. La Commune étudie des moyens pour faciliter les conditions de vaccination des habitants (transport des personnes sans moyens de locomotion). La Communauté de Communes CSM a écrit au Préfet pour disposer d'un centre de vaccination. La Commune s'est positionnée pour une journée de vaccination.

TRAVAUX :

Mairie :

Le Maire rappelle au Conseil municipal les délibérations du 25 août et du 29 septembre 2020 qui l'ont autorisé à réaliser une étude de faisabilité pour lancer la consultation de maîtrise d'œuvre en vue de retenir un cabinet d'architectes pour la réhabilitation d'un bâtiment communal en nouvelle mairie.

La procédure retenue pour la passation de ce marché est la procédure adaptée, suite à la publication sur la plateforme dématérialisée « combrailles.achatpublic.com » de l'appel à candidatures.

Cette consultation s'est terminée le vendredi 22 janvier 2021 à 12 heures et a permis de recevoir 6 offres. La commission d'appel d'offres s'est réunie vendredi 22 janvier 2021 à 18 heures afin de procéder à l'ouverture des plis et vérifier que toutes les propositions sont conformes.

Une seconde réunion aura lieu pour traiter les dossiers, vérifier les références et étudier les différentes propositions. Un classement sera établi en tenant compte du cahier des charges fait sur la base des critères du règlement de consultation pour désigner le candidat. En parallèle les dossiers de demande de subventions ont été envoyés aux différentes collectivités.

Ecole maternelle :

Suite à l'accord du Conseil municipal dans le cadre de l'opération « Bonus relance » de la Région, les dossiers de demandes de subventions ont été transmis aux différents organismes pour la seconde tranche de réhabilitation de l'école maternelle.

Purificateurs d'air :

Lors du Conseil municipal de novembre dernier, l'assemblée avait voté pour l'acquisition de purificateurs d'air financés par la Région dans le cadre du « bonus relance » pour les écoles suite à la crise sanitaire.

Ce point est toujours d'actualité, l'adjoint en charge a reçu et va encore recevoir des entreprises afin de se positionner sur une commande deux appareils pour les écoles maternelle et élémentaire.

AFFAIRES FINANCIERES ET ADMINISTRATIVES

Budget 2021 : Point financier :

Fonctionnement : Le Compte Administratif 2020 devrait être soldé avec un résultat positif.

Investissement : Le Compte Administratif 2020 devrait se clôturer avec un solde déficitaire suivant mandatement des factures 2020 ou 2021.

Opération « Petites Villes de Demain » :

Le vendredi 22 janvier 2021, M. le Maire a participé à une réunion en visioconférence avec le Préfet du Puy-de-Dôme sur la proposition du gouvernement concernant le programme « Petites Villes de Demain ». Un certain nombre de dispositions et de propositions sont mises en place sur les cinq années à venir 2020/2026 avec notamment des possibilités d'aide aux montages de dossiers, financements, etc...

Rééquipement informatique 2021 :

Le Maire informe le Conseil municipal que le SMAD des Combrailles propose périodiquement aux adhérents de son service informatique un renouvellement global de leurs matériels informatiques. Il explique qu'un rééquipement est prévu pour 2021 et que dans le cadre des procédures de marchés publics, ce rééquipement pourrait se faire de façon coordonnée et mutualisée, via la création d'un groupement de commandes, dont les modalités sont définies dans une convention. Il propose à l'assemblée d'adhérer à ce groupement de commandes afin de permettre au SMADC d'inclure la commune dans le cadre de ce marché, pour la consultation de prestataires, via une procédure adaptée. Il précise que conformément au Code de la commande publique, dans le cadre d'un groupement de commandes, la collectivité doit définir ses besoins et les transmettre au coordonnateur du groupement, préalablement à la mise en concurrence de prestataires et d'autre part, que la commune passera ensuite commande auprès du prestataire retenu par le groupement. Le Conseil municipal donne son accord à l'unanimité pour le renouvellement de 3 unités centrales à définir dont une équipée avec le logiciel Publisher pour secrétariat de Mairie, au prix de 4 460 € comprenant les prestations d'installation et la maintenance.

AFFAIRES FONCIERES

Cession d'une partie de la parcelle de terrain AV 34 :

Le Maire rappelle au Conseil municipal la délibération du 28 janvier 2020 concernant la demande de la pharmacienne d'acquiescer une partie de la parcelle de terrain communal cadastrée AV 34, en vue de la construction d'une nouvelle pharmacie. Il avait été convenu que les frais de bornage, relevé topographique et la division cadastrale seraient réglés par moitié par la Commune et l'acquéreur. Suite au désistement de l'acquéreur, les frais de bornage restent à la charge complète de la Commune. Le Conseil municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à régler la totalité de la note d'honoraires du Cabinet BISIO, soit la somme de 2 160 €.

DIA :

Le Conseil municipal décide de ne pas exercer son droit de préemption urbain sur les propriétés suivantes :

- AV 80 avec habitation au prix de 111 500 €
- AV 271 avec habitation au prix de 5 000 €
- AV 295 avec habitation au prix de 92 400 €
- AN 37-601-40 avec habitation au prix de 110 000 €
- AN 172 au prix de 8 540 €
- AV 148 et 489 avec local commercial au prix de 260 000 €

Parcelle de terrain AV 126 :

Le Maire expose au Conseil que la parcelle de terrain AV 126 située à l'angle de la rue des Sports et de la Chartreuse a fait l'objet d'une demande de certificat d'urbanisme par son propriétaire. Ce terrain est classé au PLU en « emplacement réservé » pour la commune. Il serait utile de prendre contact avec le propriétaire pour connaître la destination donnée à ce terrain.

La Poste :

Le Maire fait le point sur la situation du bureau de Poste et sa transformation en agence postale. La décision sera prise lors de la prochaine réunion du conseil municipal.

ASSAINISSEMENT :

Station d'épuration de Tournobert et mise en service :

- La phase de tests et d'essais se déroule sans problème depuis le 12 novembre dernier. La priorité actuelle est le remplacement du câble d'alimentation électrique pour être en conformité avec la puissance nécessaire (59 KVa à 84 KVa). L'intervention de l'entreprise SERANGE prévue le 13 janvier 2021 a dû être reportée en raison d'une mauvaise synchronisation des différents intervenants, en particulier pour la fourniture et le branchement d'un groupe électrogène. Une réunion de concertation sera organisée pour planifier cette intervention, en définissant précisément le rôle de chacun (SIEG 63, ENEDIS, SERANGE, BP2E), avec pour objectif sa réalisation en février 2021.

- Pour la problématique concernant le curage de la lagune pour création du bassin d'orage (suite à la réunion du 24 novembre 2020 avec M Gonnelle de la police de l'eau) : l'agence de l'eau Loire Bretagne va subventionner à 50% le montant de 13 830 € nécessaires, mais l'épandage des boues étant impossible actuellement du fait de la crise sanitaire, un devis de SUEZ indique un montant de 100 000 € pour réaliser le chaulage des boues et l'épandage en Mars/Avril 2021 : une autre solution pourrait être de faire traiter les boues de la lagune par la nouvelle station, en les pompant progressivement (à raison quelques m3 par jour).

- Le plan d'épandage doit être refait pour permettre l'épandage au plus tôt au printemps 2021 ou plus tard selon l'évolution et les modalités liées à la crise sanitaire. L'accord du Conseil municipal avait été donné lors de la réunion du 21 décembre 2020 pour demander les subventions au Conseil départemental : le devis SUEZ était de 3 730 € avec possibilité d'obtenir 30% de subvention.

- Sur le site du Chauffier la remontée des boues liquides vers la lagune de Tournobert est opérationnelle. Un branchement électrique provisoire a été réalisé en attente du déplacement du disjoncteur placé dans l'ancienne station. Un devis de 676.80 € a été fait par ENEDIS pour la mise en place d'un disjoncteur différentiel de 500 mA. L'intervention est prévue le mardi 26 Janvier 2021 vers 9h00 (Entreprise L'Eclair de Clermont-Fd).

Programmation 2021 :

- L'Agence de l'Eau Loire Bretagne ne subventionne pas les travaux dits ponctuels pour les communes qui ne sont pas classées ZRR (zone revitalisation rurale). Seules les parties concernant Les Combes (76 000 €) et Le Boucheix (13 000 €) restent subventionnables à 30 %. Une demande de subvention a été adressée au Conseil Départemental à hauteur de 20 %.

- Pour envisager d'autres travaux en 2021/2022 (et en particulier la remontée de la station du camping de Comps vers la STEP de Tournobert), une actualisation de l'étude diagnostique des réseaux d'assainissement de 2014 doit être réalisée. L'Agence de l'Eau demande une étude complète sur toute la commune pour pouvoir ensuite octroyer des subventions lors des futurs travaux. La proposition du cabinet C2EA à 37 450 € HT a été validée en Conseil municipal le 21 décembre dernier.

- En fonction des priorités de l'étude diagnostique, les travaux possibles à partir de fin 2021 pourraient donc être selon les estimations la remontée de la station du camping (78 000 €) et La Brousse (11 000 €), en plus des parties concernant Les Combes (76 000 €), Le Boucheix (13 000 €) et l'impasse du Chauffier (à synchroniser avec le changement de la conduite d'eau et la réfection de la voirie). Le changement prévu des 66 regards (172 000 €), plus les 20 regards de l'Avenue de la Gare seront donc reportés.

- Lancement et organisation des travaux à valider pour 2021/2022 en fonction de l'orientation prise par rapport à la décision pour la gestion de l'assainissement de la commune : nouveau contrat d'affermage avec la SEMERAP, prestations de service, transfert de compétences vers Sioule & Morge, ou autre...

COMMUNAUTE DE COMMUNES CSM :

Projet de territoire :

Plusieurs réunions ont eu lieu en janvier sur le projet de territoire de la Communauté de Communes Combrailles Sioule et Morge. Des ateliers se sont créés dans les différentes branches de compétence pour essayer de faire émerger des idées pour l'avenir de la Communauté de Communes. Une seconde série de réunions aura lieu fin février et début mars pour identifier et finaliser les actions qui pourraient se réaliser durant la suite du mandat.

EHPAD :

Chaque année, la Commune des Ancizes-Comps offre à ses résidents en EHPAD un petit colis pour les fêtes de Noël, le Maire et l'adjointe en charge du volet social et des élus se rendaient auprès de ces derniers. Cette année, compte tenu des conditions sanitaires,

Il est nécessaire de limiter les visites, le CCAS a donc décidé d'offrir du matériel de sonorisation pour l'ensemble des résidents afin de pouvoir leur diffuser facilement de la musique à l'EHPAD des Ancizes-Comps.

QUESTIONS DIVERSES

- Soutien à la gendarmerie d'Ambert suite au décès tragique de trois gendarmes sur la commune de Saint-Just: Un courrier de soutien à l'ensemble des forces de gendarmerie avait été envoyé lors du drame survenu le 22 décembre 2020 sur la commune de Saint-Just. Un courrier de sollicitation pour le soutien des familles endeuillées par le décès de leurs proches a été reçu en Mairie. Le Conseil municipal décide à l'unanimité moins 1 abstention (M. Moreaux), d'attribuer une subvention de participation de 150 € en soutien aux familles des trois gendarmes décédés tragiquement le 22 décembre 2020.

- Viaduc des Fades: Une réunion s'est tenue concernant le projet de la gare des Ancizes et la mise en place de nouveaux garde-corps sur le viaduc des Fades.

- Carte de vœux 2021 aux habitants: Elles ont été confectionnées par l'adjointe en charge de la communication et imprimées par la Société ACTIV'ADIS, entreprise adaptée pour personnes en situation de handicap. Une carte sera distribuée par les élus à chaque foyer de la Commune.

- SIRB: Un nouveau bureau a été élu avec M. Philippe Bricheux pour président. Mme Frédérique Buffard a été élue vice-présidente. Le SIRB fait face à une période difficile sur le plan financier et recherche des solutions.

- SMADC: Le SMADC rencontre également des difficultés pour boucler son budget 2021.

- Sécurité au village de La Brousse: Une réunion aura lieu le 1^{er} février 2021 pour proposer des solutions aux habitants.

- Ecole élémentaire: la fibre permettant l'accès à une connexion internet très haut débit a été installée le 26 janvier 2021 en présence de l'adjointe en charge de la communication.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h00.